

Mise en contexte



La réalisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'inscrit dans la démarche d'élaboration du **Plan climat** de la MRC du Rocher-Percé.

- **Période couverte par l'inventaire** : année 2024
- **Objectif de l'inventaire** : élaborer un plan d'action visant l'atténuation des émissions GES dans le territoire.

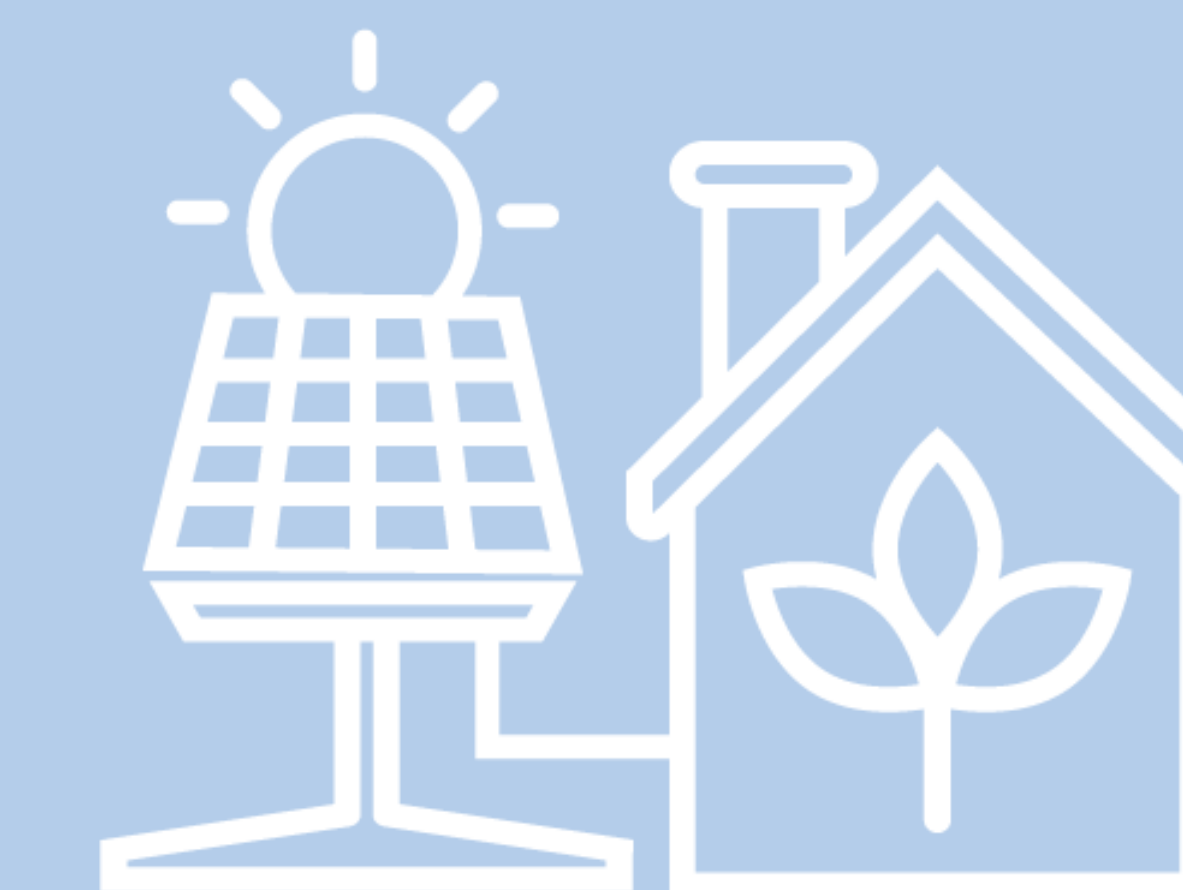
Inventaire réalisé par la firme **MNP**

Pour consulter le rapport de l'inventaire complet et autres détails sur la démarche du Plan Climat, visitez notre page web :





Inventaire des émissions GES de la MRC du Rocher-Percé



Collectivité

La réalisation de l'inventaire GES, volet de la collectivité, se base sur les émissions liées à :

- La consommation d'énergie (électricité et autres carburants fossiles) dans les secteurs : résidentiel, commercial et industriel.
- La consommation des carburants fossiles pour le transport routier et hors route de la collectivité.
- La dégradation de la matière résiduelle (enfouissement et compostage).

Transport

Principale source d'émissions GES dans le territoire, dont 37% provenant des automobiles, camions légers et motocyclettes et 30% des véhicules hors route.

Matières résiduelles

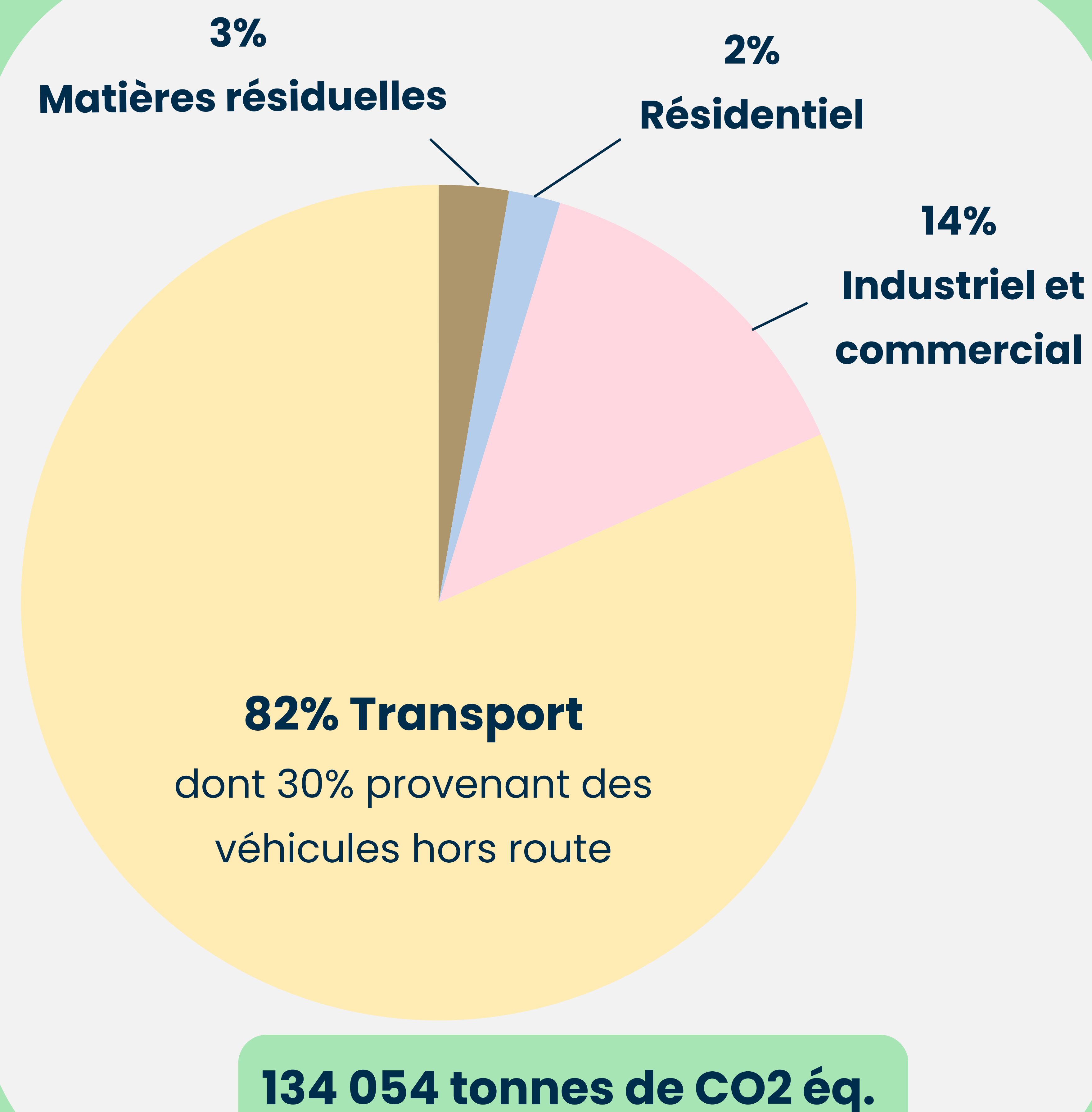
La dégradation de la matière résiduelle par enfouissement génère plus d'émissions que sa dégradation par compostage.

Résidentiel

Le mazout est le principal contributeur aux émissions de GES, représentant 52% du total des émissions du secteur résidentiel avec seulement 3,5% d'apport en énergie.

Industriel et commercial

La majeure partie des émissions (58%) provient de la consommation du mazout léger utilisé pour le chauffage et les procédés industriels, mais qui fournit seulement 6% de l'énergie.



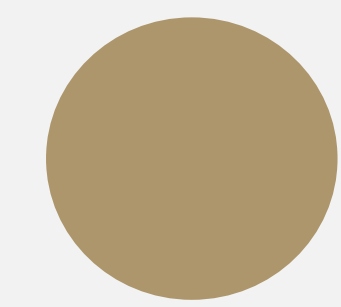
Inventaire des émissions GES de la MRC du Rocher-Percé



Municipalités et MRC

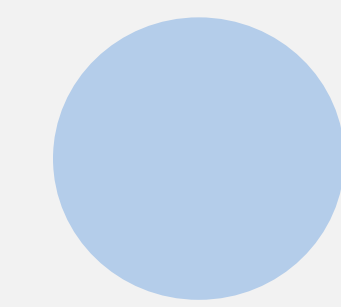
La réalisation de l'inventaire GES, volet corporatif (municipalités et MRC), se base sur les émissions liées à :

- La consommation d'énergie (électricité et autres carburants fossiles) dans les bâtiments municipaux.
- La consommation des carburants fossiles des véhicules municipaux et des sous-traitants.
- Le traitement et le rejet des eaux usées.



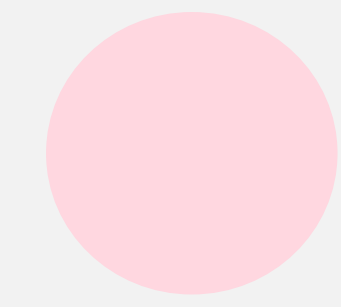
Bâtiments municipaux

Les émissions GES de cette catégorie sont liées à la consommation d'électricité et de propane dans les bâtiments municipaux, représentant 2% des émissions corporatives.



Véhicules municipaux

Les émissions GES de cette catégorie incluent celles liées aux équipements motorisés municipaux et des sous-traitants. La principale source de ces émissions est la combustion de diesel représentant 53% du total de ces émissions.



Traitement des eaux usées

Le traitement des eaux par fosse septique dessert seulement 28% de la population, mais génère 61% du total des émissions liées au traitement des eaux usées. Ce qui en fait la source la plus importante des émissions corporatives du territoire de la MRC.

